



Recherches récentes sur la vie rurale en Provence au XIV^e siècle

Les conditions d'une étude des campagnes médiévales en Provence apparaissent très différentes de ce qu'elles sont dans l'Europe du Nord-Ouest. Cette particularité tient essentiellement à deux raisons :

1. - Les structures de la société présentent tout d'abord des caractères originaux. Elles sont dominées, comme en Italie, par l'importance du phénomène urbain. Les villes, au sens économique du terme, c'est-à-dire de grosses agglomérations spécialisées strictement dans des activités commerciales et artisanales, et peuplées essentiellement de bourgeois et de gens de métiers, sont certainement moins denses en Provence que dans bien des provinces d'Occident, et, certainement aussi, beaucoup moins actives et moins peuplées. Il existe certes un nombre considérable de cités d'origine romaine et de fonctions épiscopales, mais au XIV^e siècle elles apparaissent pour la plupart petites et repliées sur elles-mêmes ; les plus actives, Arles ou Marseille, n'atteignent sans doute pas au début du XIV^e siècle les 20.000 habitants. En revanche, les formes juridiques urbaines, les habitudes et les genres de vie citadins sont très largement répandus dans le monde rural, et l'aspect du paysage en porte aujourd'hui encore témoignage. Les habitations rurales se groupent étroitement, en agglomérations très concentrées à l'allure de forteresses, et que les textes médiévaux appellent effectivement des *castra* ; les maisons construites en hauteur, se serrent les unes contre les autres, et s'organisent autour d'une place, qui est le centre de l'existence active ; ces villages réunissent souvent, surtout dans la Provence de l'ouest et du sud, celle des plaines, plusieurs milliers d'êtres dont les activités sont agricoles ou pastorales. D'autre part,



entre les habitants existe une solidarité très étroite ; des institutions de type municipal les rassemblent en un corps, l'*universitas*, reconnu par le pouvoir ; ce corps prend des décisions, établit des statuts, des règles de discipline collective, organisant notamment l'aménagement du terroir et son exploitation ; parfois même, il possède une plus large autonomie politique : la campagne provençale est parsemée au xiv^e siècle d'innombrables petites communautés dont les institutions publiques, le conseil dirigé par des syndics, sont exactement de même type que celles des plus grandes communes urbaines. Ainsi, dans ce pays, les phénomènes urbains et ruraux s'interpénètrent, ce qui amène l'historien de la campagne à formuler de manière particulière ses interrogations.

2. - Mais la recherche doit aussi s'organiser différemment, en fonction d'une documentation qui ne ressemble pas à celle de l'Europe du Nord-Ouest. Dans les archives provençales du xiv^e siècle, on trouve relativement peu de textes concernant la seigneurie. Il existait alors, bien sûr, partout des seigneuries, mais elles ont laissé peu de documents, et ceux-ci, notamment les livres de reconnaissance, où les obligations de chaque tenancier étaient inscrites, sont fort décevants. Il est donc assez difficile d'observer les formes de relations entre seigneurs et paysans et de pénétrer dans les mécanismes économiques internes de la seigneurie rurale. En revanche, l'historien peut disposer de documents d'une extrême richesse, qui éclairent des aspects souvent peu visibles dans les campagnes médiévales du nord-ouest de l'Europe. Les plus importants se groupent en trois catégories :

a) Les statuts municipaux et les registres de délibérations communales qui conservent les décisions des *universitates* rurales, permettent de discerner l'attitude de la collectivité face à l'exploitation de son terroir, les intérêts divergents des différents groupes économiques et sociaux dans le village, et les efforts faits pour les concilier.

b) Viennent ensuite les documents publics de destination fiscale ou domaniale. Les structures de l'Etat sont en effet très solides en Provence, où elles se sont renforcées très tôt ; le comte détient au xiv^e siècle un vaste domaine, qu'il étend par acquisitions ou par échanges ; les enquêtes qu'a déterminées cette politique d'expansion contiennent parfois d'utiles estimations de revenus domaniaux.

Le comte, d'autre part, est investi d'une autorité supérieure à tous les pouvoirs seigneuriaux, et qui lui confère en particulier le droit de percevoir des taxes régulières. Dès le début du XIII^e siècle s'est mis en place un système administratif très perfectionné, animé par des fonctionnaires instruits, efficaces, aimant l'ordre et utilisant beaucoup l'écrit. Ils ont laissé des archives très importantes conservées pour la plupart à Marseille. Pour répondre aux exigences de l'Etat, les villes, grosses et moyennes, ont également tenu des écritures sur le modèle de l'administration comtale. Il subsiste d'importants débris de ces dossiers. Particulièrement précieux sont des fragments de comptes, et notamment des comptes de péages, des enquêtes précisant les droits du comte, et surtout les dénombremments des unités fiscales, destinés à mieux asseoir l'impôt public. On possède pour le XIV^e et le début du XV^e siècle un certain nombre de « cadastres », établis pour telle ou telle communauté, qui contiennent la liste des chefs de famille imposables et l'estimation détaillée de leurs biens, surtout immobiliers.

c) Enfin, plus riches que tous les autres documents, sont les registres des notaires. Dans la société provençale, le notaire jouait un rôle fondamental, enregistrant d'innombrables actes de la vie quotidienne, non seulement les mutations de biens fonciers, les testaments, les contrats de mariage, mais encore les emprunts, les ventes à crédit de marchandises, les actes d'association de capitaux, les contrats d'apprentissage, etc. Il existait des notaires dans chaque village, qui exerçaient un métier lucratif et honorable, généralement associé à d'autres activités commerciales ou administratives. Des livres qu'ils ont tenus, les plus anciens conservés actuellement datent du XIII^e siècle, pour Marseille et Manosque notamment. Mais, dès le début du XIV^e siècle, ils constituent souvent des séries continues, qui remplissent des kilomètres de rayonnages dans les dépôts d'archives. Ils forment un matériel documentaire d'une ampleur parfois décourageante, mais dont la richesse est prodigieuse. On peut en compléter l'enseignement en utilisant aussi certains registres judiciaires, qui ont été versés dans les dépôts d'archives en même temps que les documents proprement notariaux et qui sont pleins d'indications sur la vie quotidienne et l'histoire des mentalités.

La nature des sources impose donc en Provence à l'historien du monde rural un angle de vue particulier. Il entrevoit mal la seigneurie et même les modalités de la production. En revanche, le

mouvement de la possession foncière et de la population, la circulation des biens meubles et les échanges, les associations pour l'exploitation du capital, la hiérarchie des fortunes telle qu'elle apparaissait aux collecteurs d'impôts sont placés en pleine lumière.



Dans ces perspectives, les recherches ont beaucoup progressé depuis une dizaine d'années. Un vaste chantier est ouvert, et un bon nombre de ceux qui y travaillent sont groupés dans le séminaire d'histoire du Moyen Age de la Faculté des Lettres d'Aix. Cette note se propose d'indiquer sommairement l'orientation de ces recherches. Elle laisse de côté deux aspects de ces travaux, d'une part les éditions de textes, que nous préparons depuis plusieurs années, et dont la première série paraîtra dans quelques mois, et d'autre part, les études déjà publiées. Certaines d'entre elles sont des livres importants, celui de Thérèse Sclafert, *Cultures en haute Provence*¹, celui surtout d'Ed. Baratier, chargé du cours d'histoire de la Provence médiévale à la Faculté des Lettres d'Aix, qui, utilisant tous les dénombrements, a rédigé l'étude démographique la plus satisfaisante qui ait été menée jusqu'alors pour le bas Moyen Age et pour une province française²; d'autres sont des articles publiés par mes élèves ou par moi-même dans différentes revues : *Provence historique*, *Etudes rurales* et surtout *Annales du Midi*³.

Il ne sera question ici, ou à peu près, que des recherches inédites dont plusieurs sont encore en cours et loin d'être achevées. M'appuyant sur elles, je préciserai quelques-unes des voies que nous suivons, quelques-uns des résultats que nous avons pu

1. Th. Sclafert, « Cultures en haute Provence » (*Pâturages et déboisement au Moyen Age*), Paris, 1959.

2. E. Baratier, *La démographie provençale du XIII^e au XVI^e siècle*, Paris, 1961.

3. J. Juglas, *La vie rurale dans le village de Jonquières, 1308-1418*. P.H., 1958. — C. Samaran, *Note sur la dépendance personnelle en haute Provence au XIV^e siècle*. A.M., 1957. — G. Duby, *Note sur les corvées dans les Alpes du Sud en 1338*. Etudes d'histoire du droit privé, offertes à P. Petot, Paris, 1959. *Techniques et rendement agricoles dans les Alpes du Sud en 1338*. A.M., 1958. *La seigneurie et l'économie paysanne, Alpes du Sud 1338*. E.R., 1962. — H. Taviani, *Le commerce dans la région aixoise au milieu du XIV^e siècle (1338-1349) à travers un fragment de compte du péage d'Aix-en-Provence*. A.M., 1962.

acquérir. Je grouperai ces observations en deux tableaux : le premier, consacré aux relations, au sens très large, entre les villes et la campagne ; le second, aux aspects économiques et sociaux des agglomérations plus petites, des villages.

Le réseau des agglomérations de type urbain est fort dense, comme on peut le voir sur la carte dressée par Ed. Baratier, d'après une enquête de 1315 ; elle situe dans la province les communautés qui groupaient alors plus de deux cents unités imposables. Des études de détails montrent que ce chiffre correspond à peu près à quinze cents et peut-être deux mille habitants. Il s'agit donc de villes et de bourgades. Tout de suite apparaît une différence entre deux zones : le Nord-Est, c'est-à-dire la Provence montagneuse, où ces agglomérations sont beaucoup plus clairsemées, et où il n'y a guère que trois véritables villes : Nice, Grasse et Sisteron ; le Sud-Ouest, c'est-à-dire la Provence des plaines, du Rhône et de la mer, où les points sont nettement plus nombreux, sur le rivage, dans la basse vallée de la Durance et le long de la voie romaine d'Italie. Là, quatre grosses villes : Marseille (la seule qui soit vraiment à part du milieu rural) — Arles, Aix et Tarascon qui, toutes trois, ont encore ou qui ont eu au siècle précédent une fonction politique importante, laquelle explique en grande partie leur supériorité démographique. Je m'occuperai d'abord de situer ces grosses villes-ci dans leur relation avec la campagne proche. Deux de mes élèves, L. Stouff et N. Coulet, travaillent à des thèses importantes, le premier sur Arles, l'autre sur Aix aux XIV^e et XV^e siècles. Au point où sont arrivées leurs recherches, le cas d'Arles peut être examiné dans ces perspectives.

Cette ville, qui depuis cent ans avait perdu la moitié au moins de sa population, abritait au début du XV^e siècle certainement beaucoup moins de 10.000 âmes, peut-être pas plus de 5.000. On connaît cette population par une série de trois « cadastres » établis les uns à la suite des autres, qui livrent des indications précises sur la fortune des personnes soumises à l'impôt, ainsi que sur leur situation sociale et professionnelle. Ces documents montrent la part des biens ruraux dans cette fortune, et leur localisation dans le terroir de la ville. En gros, cette population se répartit en trois groupes économiques. Le premier réunissait les nobles, des hommes pratiquant un métier honorable, j'entends les gros marchands et les notaires, enfin et ceci est important, les « nourriguiers », c'est-à-

dire des entrepreneurs d'élevage ; dans le second se situaient les hommes des petits métiers, et parmi eux un nombre important de « laboureurs », dont la présence atteste l'ampleur du secteur agricole aux portes de la ville, et même à l'intérieur des murs ; enfin le niveau inférieur rassemblait une plèbe nombreuse constituée essentiellement par des « brassiers » et des « pâtres », c'est-à-dire par une main-d'œuvre rurale. Cette insertion de la ville dans l'économie agricole et pastorale apparaît plus nettement encore lorsqu'on examine la structure des fortunes : presque tous les hommes recensés, à l'exception des plus pauvres, possèdent de la terre, hors des murs ; les drapiers et marchands en possèdent relativement très peu, mais la majeure partie des fonds du terroir arlésien (de l'immense terroir d'Arles, de très loin le plus vaste de France) appartenait aux quelque trente-cinq familles nobles ; leur fortune était constituée, dans la proportion de 60 à 85 p. 100 par des biens ruraux ; chacune d'elles possédait environ une centaine d'hectares, en vastes domaines compacts, la plupart à la périphérie du terroir, en Camargue ou en Crau, des terres de peu de valeur, herbages ou terres de pâture, qui étaient louées à des nourriguiers, et qui constituaient autour de la ville une auréole pastorale dont vivait pratiquement la noblesse. L'un des cadastres enregistre le nombre de bêtes possédées par les gens de la ville, et il manifeste l'importance étonnante de l'élevage dans l'économie urbaine. Encore ne mentionne-t-il pas les énormes troupeaux possédés par les établissements religieux, ni les bestiaux très nombreux accueillis chaque année sur les terres communales ou ecclésiastiques, et venus de Tarascon, d'Avignon, de Nîmes, de la montagne. Seul apparaît le bétail possédé par les Arlésiens soumis à l'impôt : 1.500 chevaux, dont la moitié aux nobles, le dixième aux laboureurs ; 2.000 bêtes à cornes, dont la moitié aux nobles, 16 p. 100 aux laboureurs ; enfin et surtout 40.000 moutons, 28 p. 100 aux nobles, 15 p. 100 aux « nourriguiers », mais aussi 15 p. 100 aux pâtres, à ces prolétaires sans terre, des immigrants pour la plupart, venus des Alpes, mais dont certains possédaient deux à trois cents têtes. A travers ces seuls documents, on ne voit rien du rôle joué par la ville dans la commercialisation des produits ruraux, dans la distribution des marchandises ou du crédit, mais on aperçoit clairement trois aspects des liaisons très intimes entre cette capitale du bas Rhône et la terre : la proportion considérable des travailleurs ruraux qui l'habitaient ; l'emprise de la noblesse urbaine sur le terroir

environnant, ce qui est un fait méridional, mais qui, beaucoup plus que la propriété marchande très restreinte, rattachait étroitement à l'économie urbaine d'immenses espaces périphériques ; enfin et surtout, la vocation pastorale et la place que tenait l'élevage du mouton, lié à de vastes mouvements de transhumances saisonnières. Deux groupes sociaux en vivaient : en haut de l'échelle des fortunes, les entrepreneurs, les « nourriguiers », et tout en bas, les plus pauvres des Arlésiens. Ces hommes, sans terre à eux, utilisaient les terres communales, l'usage commun de la vaine pâture, et toute la zone de libre dépaissance que leur garantissaient les statuts communaux ; dominés sans doute par les avances de capitaux des nourriguiers, ils en tiraient leur subsistance.

Je quitte maintenant les grosses villes, apparemment les moins reliées au monde rural, et j'examine les petites villes, toutes les agglomérations moyennes, et les fonctions qu'elles remplissaient pour les campagnes environnantes. Je m'attacherai surtout à la fonction commerciale, au mouvement des échanges dans le milieu rural. Il y a deux manières de l'observer. On peut d'abord se placer aux points de passage ; c'est-à-dire utiliser des comptes de péages. Il n'en subsiste que des fragments, mais trois d'entre eux ont été récemment exploités ; les deux premiers datent de l'orée du xiv^e siècle : l'un vient de Pertuis (1299), l'autre de Valensole (1308-1309) ; le troisième, d'Aix, date des années 1348-1349 ; tous les trois concernent des péages comtaux, situés sur le même axe de circulation, celui qui relie la haute Provence à la mer. M^{lle} H. Taviani, dans une étude partiellement publiée par les *Annales du Midi*, a examiné très profondément le compte d'Aix. Il permet en particulier d'entrevoir à quel point le trafic rural a pu être troublé par la peste noire, et par le mouvement général de dépopulation qui, en Provence, l'a précédée : dans l'hiver 1348, le gros péage d'Aix, au croisement de deux grands itinéraires, est quatre fois moins fréquenté que ne l'était en 1299 le petit péage de Pertuis, à l'ouverture d'une branche latérale de circulation. On voit d'autre part que le trafic intéressant directement le monde paysan, celui des céréales, du sel, des peaux, des laines, des étoffes grossières, a proportionnellement baissé bien davantage que celui des marchandises chères destinées à une clientèle plus aisée. On remarque enfin que, parmi les marchands qui passent, ceux qui viennent de la campagne sont proportionnellement moins nombreux que les gros négociants spécialisés mieux équipés.

Tout ceci incite à supposer une forte chute démographique dans les campagnes et un repli général, une fermeture économique du monde rural, consécutifs à l'épidémie. Mais, en écartant ce qui dans le document de 1348 paraît accidentel, le trouble déterminé par la peste noire, et en considérant les deux autres comptes de péage, on peut apercevoir sous deux de ses aspects la participation de la campagne au mouvement commercial, dans le début du xiv^e siècle.

On discerne d'abord les courants de circulation, qui sont de trois types : 1° un mouvement régulier et de grande amplitude, sur l'axe nord-sud, entre deux régions rurales d'économie complémentaire, la haute et la basse Provence, que l'on observe fort nettement dans le compte de péage de Valensole : de la montagne forestière et pastorale, dont l'économie se fondait sur l'exploitation de l'herbe et du bois, descendaient les peaux en hiver, les bovins en décembre, janvier, février et avril, enfin et surtout les « fustes », c'est-à-dire les poutres pour le bâtiment et les constructions navales, en juin, juillet et août ; de la basse Provence montaient en échange, vers les hautes vallées, du blé au printemps et surtout en juillet, du vin tout au long de l'année et du sel en hiver ; 2° un autre mouvement que l'on voit bien dans le compte de Pertuis, plus éparpillé, mais lui aussi très régulier, diffusait vers une grosse clientèle rurale deux denrées essentielles, le sel et le blé, ce dernier acheté sans doute par tous les hommes des villages qui, comme les pâtres d'Arles, ne produisaient pas eux-mêmes des grains ; 3° le troisième mouvement était, lui aussi, de diffusion très régulière mais de marchandises moins nécessaires : poissons salés, fruits, draps de qualité, transportés et vendus dans les villages par des colporteurs qui accomplissaient de très fréquents voyages, comme ce petit négociant de Brignoles qui, au péage d'Aix, passait à peu près tous les quinze jours chargé de tels produits.

Mais la participation très active des campagnes à l'activité marchande apparaît sous un autre aspect dans ces documents. Ils ont enregistré en effet l'origine des usagers du péage, c'est-à-dire des transporteurs, des muletiers qui se louaient avec leurs animaux aux négociants, et des commerçants eux-mêmes. La plupart d'entre eux étaient des campagnards. A Pertuis, en 1299, les usagers viennent d'une trentaine de petites localités avoisinantes : quarante-six d'entre eux sont originaires de Puyricard, trente-deux de Meyrargues, qui sont des villages ; et à Aix en 1348, où, je l'ai dit, la pro-

portion des gros marchands spécialisés est, du fait de la peste noire, plus importante, il reste parmi les gens qui passent un grand nombre de villageois : douze de Puyricard encore et cinq de Meyrargues. Ces hommes de la campagne pratiquent cette activité commerciale souvent occasionnellement, mais souvent aussi de manière régulière et professionnelle. Toutefois, la fonction de distribution des marchandises plus chères et de moindre nécessité était remplie par des négociants installés dans les petites villes.

Ceci conduit à adopter un deuxième point de vue sur les échanges ruraux et à considérer l'activité des marchands dans les agglomérations de moyenne importance. C'est ce qu'a fait M^{lle} O. Bessière⁴ dans une étude fondée sur l'exploitation de registres de notaires datant des années 1341-1346 et consacrée à Brignoles, agglomération de cinq à six mille habitants, sur l'axe est-ouest, sur l'ancienne voie romaine d'Italie. Dans cette bourgade prospérait alors un grand nombre de négociants professionnels, notamment une vingtaine de bouchers, mais l'étude concerne surtout ceux que les documents appelaient *mercatores* ou *draperii*, les drapiers ; quelques-uns étaient également aussi notaires, et tiraient profit de l'association des deux professions. Ils possédaient chacun dans la ville une *bodega*, constituée par un entrepôt et un ouvroir sur la rue. Ils vendaient de tout, notamment du bétail et des céréales, mais leurs plus gros bénéfices, ce qui les classait, venaient du commerce des draps. Les ventes de ces marchandises étaient très nettement saisonnières ; elles avaient lieu en avril, mais surtout dans l'automne, octobre, novembre, décembre, après les récoltes et la perception des redevances. Les clients, qui achetaient la plupart du temps à crédit, appartenaient à toutes les conditions sociales ; les nobles se fournissaient en draps de haute qualité, de Flandre, de Champagne et Normandie ou de Languedoc, les *laboratores*, c'est-à-dire les paysans aisés, en étoffes plus grossières. Mais la plupart des clients étaient originaires de la campagne environnante ; sur la carte de cette clientèle apparaissent tous les villages qui entourent la petite ville dans un rayon d'une vingtaine de kilo-

4. O. Bessière, *Le commerce et la société à Brignoles dans la première moitié du XIV^e s. (1330-1348), d'après les registres de notaire*, publ. dans *Prov. hist.* (1964), p. 143-181.

mètres. On peut découvrir une situation semblable à travers des documents analogues, autour d'autres petites villes de Provence, comme Riez et Forcalquier⁵. Chaque petite bourgade était donc le centre d'une petite région économique où elle remplissait des fonctions distributrices de marchandises et de crédit.



Qu'aperçoit-on à la faveur des recherches récentes, des agglomérations plus petites, des villages ? La plupart des études qui les concernent utilisent les méthodes classiques de l'histoire et s'appuient sur le témoignage des documents écrits. Elles montrent d'abord certaines oppositions entre haute et basse Provence. En basse Provence, les villages sont beaucoup plus gros, très peuplés. Je prends le cas de Meyrargues, étudié au début du XIV^e siècle à travers un texte datant de 1309⁶, un livre de reconnaissances au seigneur, lequel était depuis peu le comte de Provence. Meyrargues comptait alors plus de quinze cents habitants, tous concentrés dans l'agglomération ; en dehors de celle-ci, on n'aperçoit que deux ou trois sites d'habitat dispersés, les bastides. De la structure sociale, voici ce qui apparaît : 1) une petite aristocratie, constituée par trois familles nobles dont la fortune foncière était d'ailleurs très mince et de faible rapport, et par trois notaires, d'une aisance presque égale ; 2) une grosse communauté israélite (voici encore un trait original de la société rurale provençale) : quatorze foyers (à peu près 5 p. 100 de la population), certains d'entre eux à la tête d'une belle quantité de terres qu'ils mettaient eux-mêmes en valeur, et possédant par ailleurs des parts dans l'exploitation d'un moulin à blé ; 3) plus du quart des foyers étaient exempts de taxe, parce que trop pauvres ; 4) un fort contingent de marchands enfin ; nous les avons aperçus déjà dans les comptes de péage ; certains ne s'occupaient pas seulement de trafic local ; l'un d'eux, par exemple, transportait régulièrement des poutres entre la montagne provençale et la côte ; mais la plupart cependant ne pratiquaient le

5. P. Meyer, *Le livre-journal de Maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332)*, dans *Notices et Extraits des Ms. de la B.N.*, t. 36 (1898). — E. Baratier, *Le notaire Jean Barral, marchand de Riez au début du XV^e s.*, dans *Prov. hist.* (1957).

6. T. Perfetti, *La seigneurie de Meyrargues au XIV^e siècle, d'après la reconnaissance au seigneur de 1309*. D.E.S., 1962.

négoce et le transport des marchandises que de manière occasionnelle, et tous étaient, pour une bonne part de leur activité, des paysans, exploitant eux-mêmes des terres libres et des tenures.

Dans la haute Provence, dans la partie montagneuse, les villages ont le même aspect, ce sont des *castra*, des agglomérations très pressées, où les hautes maisons se serrent les unes contre les autres; mais ils sont beaucoup plus petits et plus pauvres. Voici leur image à travers une substantielle étude, partiellement publiée dans les *Annales du Midi*⁷ qui se fonde sur les registres d'un notaire instrumentant, entre 1334 et 1344, dans trois petits villages, Caussols, Cipières et Gréolières. Là, la puissance de la seigneurie privée apparaît beaucoup plus forte. Les villages sont possédés, généralement en copossession, par une haute noblesse, entourée, servie par un groupe nombreux de très petits nobles, « damoiseaux » fort pauvres vivant des fonctions administratives qu'ils remplissent auprès des barons et des cadeaux qu'ils reçoivent d'eux. La distance économique entre la haute aristocratie et la petite noblesse familiale apparaît très nette à travers les contrats qui constituent des dots pour les filles lors de leur mariage : la petite-fille du seigneur de Caussols reçoit 5.000 florins d'or ; la fille aînée d'un « damoiseau », 200 florins que sa famille n'arrive d'ailleurs pas à payer, et ses sœurs sont beaucoup plus maigrement dotées. Quant aux paysans, voici leur condition :

a) Pas d'alleux visibles ; la terre est tenue des nobles par toutes petites parcelles, soit en tenure perpétuelle, sous la forme de l'« emphytéose », c'est-à-dire à charge d'un cens annuel, et d'une taxe de mutation, les « lods et trezain », le seigneur usant fréquemment de son droit de retrait au moment des mutations pour remembrer sa réserve — soit en concession temporaire, par un contrat dit *facheria* établi pour trois, quatre ou cinq ans et livrant au seigneur une part déterminée des récoltes. Ces concessions temporaires portent soit sur des parcelles de la réserve, soit sur des tenures en emphytéose sous-louées par le paysan, soit sur des champs temporaires ouverts dans la zone inculte du terroir, qu'on appelle la « terre gaste ».

7. C. Samaran, *Étude sur la vie rurale en haute Provence orientale, d'après le témoignage de deux registres notariés*, D.E.S., 1957.

b) Aux charges pesant sur la terre s'ajoutaient, beaucoup plus lourdes, les charges sur les hommes, ou plutôt sur les « feux », sur les foyers. Charges imposées, les unes par le seigneur privé du village, les autres par la puissance publique, par le comte. Celui-ci levait une taxe annuelle en argent et la « taille » dans certains cas, et cette exigence obligeait les moindres paysans à fournir régulièrement de la monnaie.

c) Les villageois de haute Provence apparaissent personnellement liés au seigneur du village par un acte d'hommage solennel, une cérémonie très voisine de l'hommage vassalique : le paysan à genoux baise les pouces du maître et lui prête ensuite serment de fidélité. De là découle pour eux l'obligation de résidence, de « faire feu », sous peine de confiscation des terres. Toutefois, cette dépendance est plus ou moins étroite, et les dépendants se répartissent en fait en deux catégories. Pour certains, et qui sont souvent les plus nombreux dans le village (on les appelle, à Caussols, les *maleservi*), s'ajoutent l'obligation de la « mainmorte » et les corvées de charrois. Cette dépendance plus stricte est liée à la possession d'une tenure, exploitation agricole complète, qu'on appelle un « casement », et que charge un très lourd cens en nature.

d) Les sources écrites enfin éclairent le mouvement des fortunes. Elles attestent l'existence, parmi ces paysans, de grandes disparités de condition. Comme chez les nobles, ces écarts apparaissent dans les contrats de mariage : ainsi, à Cipières, tel paysan peut offrir en cadeau de mariage à sa femme 75 livres en monnaie, deux literies, un coffre, une tunique en drap de Chalon, un manteau en drap d'Ypres et de Chalon garni de fourrure ; mais tel autre, seulement la tunique et le manteau en drap de Chalon. Remarquons d'ailleurs que l'usage impose aux plus pauvres des parures, donc des achats de tissus de qualité, et voici discernée la large clientèle modeste des drapiers des petites villes. A cette époque, en chacun de ces villages, on distingue un ou deux chefs de famille paysanne nettement plus riches que les autres, qui amassent de la terre et de l'argent et s'emploient à les faire fructifier. Ces hommes sont les bénéficiaires du mouvement, très vif, de mutation foncière ainsi que d'un intense mouvement de crédit, que stimule l'existence d'une paysannerie pauvre et pourtant obligée par le poids de la fiscalité et les convenances sociales à se procurer parfois de la monnaie.

e) Ces opérations de crédit revêtent des formes très diverses : avances d'argent garanties par la cession, pour un temps limité, d'une terre dont le débiteur assure l'exploitation, livrant au créancier toute la récolte et réduisant ainsi chaque année sa dette ; contrats d'associations dits *ad medium lucrum*, qui placent pour un certain temps une somme d'argent entre les mains d'un homme, lequel, ensuite, doit joindre au remboursement la moitié des profits qu'il en a tirés ; simples avances de blé, mais remboursables en argent, au prix de mai des céréales, c'est-à-dire au prix le plus fort, et avec parfois obligation pour le débiteur d'aller lui-même vendre le grain dans la grosse ville lointaine où les cours sont les plus favorables. Mais les opérations de mise en valeur du capital mobilier se trouvent surtout liées, dans ces villages, à l'élevage. Les registres de notaires sont remplis de baux à cheptel. Il s'agit de contrats de « gasaille », c'est-à-dire du prêt d'un troupeau ou de sa valeur en argent, pour une, deux ou trois années à un éleveur qui livre en fin d'association la moitié des profits — ou bien d'associations de capitalistes, qui par contrat de « mejerie », constituent un troupeau et le confient à un berger qu'ils entretiennent. Ceci montre clairement dans l'économie de ces villages, une importance de l'élevage aussi frappante que dans la ville d'Arles. Elle explique que les statuts municipaux des villages de montagne accordent tant de place à la protection des pâturages. Et l'on connaît ici aussi l'existence de paysans sans terre, possédant deux à trois cents moutons et vivant uniquement de cet élevage.

Mais il faut aussi évoquer d'autres méthodes de recherches que nous expérimentons pour atteindre des faits qui apparaissent mal à travers les textes. Marc Bloch et Lucien Febvre, ainsi que les travaux des géographes de l'école française, m'ont en effet convaincu que l'histoire des campagnes médiévales ne peut se faire uniquement à l'aide de documents écrits et qu'il est nécessaire d'interroger d'autres vestiges, ceux que conserve l'aspect du paysage actuel. J'ai donc essayé d'orienter le centre de recherches que je dirige à Aix dans cette direction, et ceci de deux manières. J'ai cherché d'abord à constituer des équipes réunissant en étroite collaboration des historiens, des spécialistes de la géographie, de la pédologie et de la sociologie rurales, et à les lancer dans l'étude commune de petits secteurs ruraux, soigneusement délimités, et préalablement soumis à la photographie aérienne. Nous avons exploré, de la sorte, deux

zones voisines situées dans les montagnes de la Provence de l'ouest, le terroir de Saint-Christol et le canton de Banon. Les résultats de ces recherches seront prochainement publiés à la Faculté des Lettres d'Aix dans les « Cahiers du Centre d'Etudes des Sociétés Méditerranéennes ». Pour Saint-Christol, l'enquête commence à porter des fruits. Il s'agit, à 1.000 mètres d'altitude, d'un terroir de vocation essentiellement sylvestre et pastoral. Au milieu de la « terre gaste », sur les terres les moins mauvaises, s'est constitué avant le *xii*^e siècle, un petit terroir agricole, exploité intensément, mais de dimension très restreinte, compact et strictement délimité. En son centre, une petite agglomération, un *castrum*, à l'emplacement du village actuel. Au cours du *xiii*^e siècle, sous la pression démographique et en fonction du développement de l'élevage ovin, la mise en valeur s'est étendue hors de ce terroir, loin de ce terroir, au milieu de la « terre gaste », par fermes isolées, par bastides. Mais cette extension périphérique s'est résorbée totalement au *xiv*^e siècle, et au *xv*^e siècle la dépopulation a atteint le village même, jusqu'à le faire complètement disparaître : cinq « feux » fiscaux en 1400, un demi-feu en 1441, aucune mention en 1471. Toutefois Saint-Christol s'est repeuplé au *xvi*^e, et à la fin du *xvii*^e, la croissance démographique a fait renaître les « bastides » dans la zone périphérique. Cette observation permet de replacer les phénomènes démographiques et agraires du bas Moyen Age dans un ample mouvement, au sein d'une suite de pulsations multi-séculaires. J'ai tenté d'autre part d'implanter et de développer à Aix un centre d'étude spécialisé dans l'archéologie rurale du Moyen Age, confié à M^{lle} Démians d'Archimbaud. S'inspirant des méthodes expérimentées en Angleterre et en Pologne, ce centre a ouvert un chantier de fouille sur l'emplacement d'un village, d'un *castrum* établi au *xii*^e siècle, qui commença de se dépeupler à la fin du *xiii*^e siècle et dont le site fut définitivement abandonné au *xv*^e siècle, Rougiers. Les fouilles ont dégagé le plan et la structure des habitations paysannes et livré un abondant matériel, outillage, poteries, débris alimentaires, dont l'étude est en cours. Ils fourniront, je l'espère, les bases d'une stratigraphie indispensable pour la poursuite d'investigations de ce genre, et des éléments très précieux qui, soumis à des examens de laboratoire, permettront de reconstituer en partie le cadre matériel de la vie, les techniques, les éléments de la production du village, et certains aspects de ses liaisons avec les courants commerciaux.

Ces notes, très sommaires, ont évoqué seulement quelques-uns des aspects du chantier auquel nous travaillons depuis dix ans. Il s'agit de recherches encore dispersées. Mais l'important est qu'elles se soient récemment multipliées, qu'elles gagnent en profondeur et tendent à se rejoindre. Déjà, des enquêtes plus coordonnées sont en projet, et certains chercheurs commencent à réfléchir sur des travaux d'ensemble, menés dans le cadre d'une thèse de doctorat d'Etat et consacrés soit à la vie rurale des XIV^e et XV^e siècles en haute Provence, soit à la structure foncière du comtat Venaissin au début du XV^e siècle, soit aux institutions municipales dans la Provence rurale de ce temps, soit encore à la guerre et à ses incidences pendant cette période. S'ébauchent également des thèses de doctorat du 3^e cycle qui s'appliquent à résoudre un type de problème (par exemple, celui de l'alimentation dans la Provence des XIV^e et XV^e siècles) ou bien à éclairer l'histoire sociale d'un groupe de localités rurales, ou d'une bourgade comme Trets ou Martigues. La tâche est immense, mais l'espoir est grand aussi, et les ouvriers trop peu nombreux encore.

Georges DUBY.